



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 13 Janvier 2017

**L'an deux mille dix-sept, le 13 Janvier,**

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 07 Janvier 2017

Heure d'ouverture de séance : 20h45

Secrétaire de séance : Alain FAYOL

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir : 02

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Cédric CARRU, Philippe GALLET, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Jacqueline RIMMER, Jean MARCHAND.

**Absents excusés** : Karine von DORINGK, Martine MONEIN, Fabienne ROUSSEAU, Jean-François THOMASSON, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le PV de la dernière séance du conseil.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce compte rendu.

Madame le maire ouvre donc la séance à 20h45.

**1 – Modification du montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) dû par Finagaz en 2015 – Délibération.**

Madame le Maire explique que Finagaz a contesté le mode de calcul validé par le Conseil Municipal (délibération 2016-06-40) pour le montant de la R.O.D.P. 2015.

En effet, lors de cette réunion, Monsieur Bertrand avait expliqué que, selon les indications données par le SDE24, les travaux réalisés en 2015 entraient dans le calcul de ladite redevance.

Or, Finagaz a envoyé le 27 décembre 2016, le décret portant sur le principe et mode de calcul et demande la révision de la RODP 2015 qui ne serait plus de 657.37€ mais de 136.82€.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'annuler la délibération 2016-06-40 et de demander à Finagaz pour l'année 2015, une R.O.D.P. de 136.82€.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

**2 – Présentation du projet de construction d'un complexe rural : plan et chiffrage de l'ATD, plan de financement – Délibération.**

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que Coulaures a accueilli une cinquantaine de nouveaux arrivants au cours des deux dernières années et que vingt permis de construire ont été déposés durant cette même période. Coulaures attire les familles, ce qui est une grande chance pour la commune (maintien de l'école, ...).

Malheureusement, les deux commerces coulaurois ayant fermé leurs portes, les administrés, principalement les plus âgés, ont réellement besoin d'un commerce de proximité. La survie d'une commune dépend de l'existence d'une école et de la présence de commerces.

Madame le Maire présente le projet de construction d'un complexe rural qui se situerait en bas de la Mairie, sur le bord de la RD705. Les 1ers plans viennent d'être réalisés. La commune proposerait un bail de location-vente à des gérants. Deux couples sont déjà candidats.

Le coût prévisionnel des travaux serait de 208 000€ H.T. (chiffrage de l'ATD). Des aides d'Etat (DETR), de la Région, et du Département seront sollicitées.

Cédric CARRU interroge sur l'éventuelle réouverture d'un commerce indépendant, à la place des « Délices de Coulaures » ; Madame le Maire répond que cette situation paraît impossible n'ayant aucun parking à leur disposition.

Et, il faut noter que le risque d'inondation étant avéré à Coulaures (voir P.P.R.I.), il n'y a que 2 endroits possibles pour la construction d'un multiple rural : celui évoqué plus haut ou devant le gymnase mais cette 2<sup>ème</sup> option ne peut être retenue car il n'y aurait pas assez de recul pour faire un stationnement.

Jean-Michel BOURGUIGNON demande s'il y aura une intervention de l'Architecte des Bâtiments de France et, de ce fait, un coût supplémentaire selon ses recommandations. Madame le Maire lui répond que l'ABF est parfaitement conscient des restrictions budgétaires des communes rurales et que les plans ont déjà été conçus de telle façon que l'aspect de ce multiple s'inscrive au mieux dans le paysage.

Les conseillers en profitent pour évoquer le devenir du gymnase. Jean-Michel BOURGUIGNON répond que la nouvelle Communauté de Communes prévoit, dans son plan de développement du territoire sur 9 ans, sa remise en état car les aides sont plus conséquentes.

Le club de handball va soutenir ce projet de réhabilitation du gymnase par la Communauté de Communes et insister sur la nécessité de la réhabilitation des vestiaires.

Madame le Maire profite de cet aparté pour expliquer que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes est mise en place et que le nouveau Conseil Communautaire sera installé le mercredi 18 janvier. Il ne s'agit pas d'une fusion mais d'un rapprochement car Savignac-les-Eglises rejoint la Communauté d'Agglomération Périgourdine (C.A.P.).

Après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide**, à l'unanimité de ses membres, de valider ce projet de construction d'un multiple rural à Coulaures.

**Autorise** Mme le Maire à demander les subventions auprès des différentes instances institutionnelles,

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

### **3 – Accueil d'un chantier de Solidarités Jeunesses en 2017 – délibération**

Madame le Maire explique que la Fête de l'Oie 2016 a accueilli plus de 800 visiteurs et que c'est un évènement majeur de la vie coulauroise, qui bénéficie, à présent, d'une certaine notoriété. Elle rajoute que les jeunes de l'association Solidarités Jeunesses ont beaucoup œuvré pour sa réussite ces 2 dernières années.

Alain FAYOL regrette quelques problèmes du fait d'un encadrement peu efficace cette année (problèmes qui ne s'étaient pas posés lors du séjour en 2015).

Christian BERTRAND réagit et affirme qu'il est opposé à la venue d'un nouveau chantier jeunesse en 2017, d'autant plus qu'aucun élu ne se propose pour aider à encadrer ces jeunes.

Madame le Maire donne la parole à Madame Claudine QUETRON, Présidente du Comité des Fêtes de Coulaures qui regrette le manque de bénévoles lors des manifestations.

Madame le Maire donne le thème de la Fête de l'Oie 2017 qui sera « Voyage autour de la danse » inspiré de la comédie musicale West Side Story. Françoise Nougéin, professeur de danse, propose d'aider à sa mise en place, sans rémunération.

Monsieur Alain FAYOL rappelle que les lendemains de fête nécessitent également des volontaires.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**Décide** de valider la venue d'un chantier Solidarités Jeunesses en 2017

Détail du vote :

Abstention : 1 (Jackie RIMMER)

Contre : 1 (Christian BERTRAND)

Pour : 10

#### 4 - Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal prévisionnel.

Madame le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des 25% des dépenses effectuées en 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

- Solde situation finale pour travaux du bourg : EUROVIA
- Ordinateurs classe mobile : STARGATE
- Plantation à l'entrée du bourg : EURL JAROUSSIE ET FILS
- Engazonnement en contrebas du pont : EURL JAROUSSIE ET FILS
- Plantation devant Foyer Rural : EURL JAROUSSIE ET FILS
- Réfection du toit du Foyer Rural : GRECO BLONDY
- Porte WC publics Foyer Rural : Entreprise GALLET

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2017, et ce, avant le vote du budget principal prévisionnel 2017.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 12

#### 5 – Obligation de la mise en place d'un Compte Epargne Temps pour tous les agents de la commune suite à l'avis défavorable du Comité Technique du centre de Gestion de la Dordogne pour la demande de création d'un C.E.T. au seul bénéficiaire de l'ATSEM – Projet de Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que le 11 Janvier 2017, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne, à travers son collège de représentants du personnel, a émis « un avis favorable à l'unanimité pour le retrait du dossier » de mise en œuvre d'un Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour Madame Corine LAUBUGE, ATSEM à l'école de Coulaures, qui en avait fait la demande (voir Délibération 2016/10-64 du 21 octobre 2016).

Cette ouverture va concerner tous les agents employés à la commune. Car il est obligatoire de demander l'ouverture d'un C.E.T. pour tous les agents communaux qui choisissent, ou pas, par la suite, d'en bénéficier.

Un projet de délibération sera soumis au Comité Technique qui donnera son avis lors de sa prochaine réunion.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **Décide** de soumettre les modalités ainsi proposées au Comité Technique Paritaire
- **Autorise** Madame le Maire, à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Détail du vote :

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 12

**6 – Proposition d'augmentation de la subvention communale versée à la FNACA  
Délibération.**

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par Monsieur Marcel BERSAT et Monsieur HERPIN de la FNACA qui souhaiteraient une augmentation de la subvention communale pour leur association.

Le montant de la subvention pour l'ANACR étant de 100€ par an, le Conseil Municipal demande que la même aide soit attribuée à la FNACA.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, de verser une subvention annuelle de 100€ à la FNACA.

Détail du vote :

Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 12

**7 – Présentation du bail locatif dérogatoire, fixation du loyer et étude de la  
demande de subvention - Délibération.**

Un quiproquo s'étant produit par rapport à cet ordre du jour, ce dernier point est annulé.

Néanmoins, Madame le Maire explique à l'Assemblée délibérante que le projet de location du local commercial de l'ancienne Poste suit son cours et que les futurs locataires ont rendez-vous à la banque en fin de semaine. Ils souhaitent que les travaux d'aménagement débutent fin février pour mettre en place leur activité de traiteur fin mars, début avril.

Il est à noter que ces traiteurs acceptent de tenir un dépôt de pain provisoire en attendant la construction du multiple rural.

**8 – Proposition d'un chèque de Groupama pour le règlement des réparations sur  
le tracteur communal - Délibération.**

Madame le Maire explique que l'assureur Groupama propose un dédommagement de 797.40€, du fait de la dépréciation de 50% et d'une pièce déjà endommagée constatée

par l'expert, pour les réparations du tracteur tondeuse ISEKI qui s'élèvent 1 584.00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité**, le chèque de 797.40€ proposé par Groupama pour les réparations du tracteur tondeuse.

**Détail du vote :**

Abstention : 00  
Contre : 00  
Pour : 12

**9 – Calendrier prévisionnel des manifestations prévues en 2017.**

Madame le Maire donne la parole aux représentants des associations présentes.

La commune accueillera les « Nouveaux Arrivants de l'année 2016 » le samedi 28 janvier 2017 à 10h pour une visite des hameaux. Elle sera suivie par un pot de bienvenue servi par le Conseil Municipal.

Le repas de l'Amitié offert par la commune aux aînés devrait avoir lieu le samedi 08 avril (il est évoqué le 29 avril dans un 1<sup>er</sup> temps mais cette date ne peut être retenue du fait des vacances scolaires) ; le feu de Saint-Jean le samedi 24 juin et la fête de l'Oie le 15 août 2017.

Génération Mouvements organisera une belote le 12 mars.

**10- Questions diverses.**

Madame le Maire donne la parole à Madame Monique ANGLAS qui déplore l'état actuel du gymnase qu'elle ne peut que constater depuis sa maison voisine.

La démolition éventuelle de cet ensemble est une fois encore évoquée.

M. Bertrand rappelle que cela coûterait très cher.

Une estimation pourrait être réalisée. Toutefois, Mme Le Maire rappelle que ce gymnase est très utilisée par le tissu associatif communal et alentours, jusqu'à Excideuil et Sarliac sur l'Isle.

Madame Claudine QUETRON se demande s'il ne serait pas envisageable d'installer une douche au Foyer Rural à la place des WC turcs.

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que le coût des nouveaux WC publics sera de 5 000€ grâce aux travaux effectués en régie par le personnel communal, alors que celui-ci était annoncé à 40000€ environ par l'ATD.

**La séance est levée à 22H15.**

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance  
du 13 Janvier 2017.

- 2017/01-01            Modification du montant de la Redevance pour Occupation du  
Domaine Public (R.O.D.P.) dû par Finagaz en 2015 –  
Délibération.
- 2017/01-02            Présentation du projet de construction d'un complexe rural :  
plan et chiffrage de l'ATD, plan de financement – Délibération.
- 2017/01-03            Accueil d'un chantier de Solidarités Jeunesses en 2017 –  
Délibération.
- 2017/01-04            Délibération pour la prise en charge des dépenses  
d'investissement avant le vote du Budget Principal  
prévisionnel.
- 2017/01-05            Projet de délibération pour la mise en place d'un Compte  
Epargne Temps.
- 2017/01-06            Proposition d'augmentation de la subvention communale  
versée à la FNACA - Délibération.
- 2017/01-07            Proposition d'un chèque de Groupama pour le règlement des  
réparations sur le tracteur communal - Délibération.